



# TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

FEMME/HOMME

## Mon métier

Le domaine du Génie-Civil comporte plusieurs facettes, liées à la nature et l'importance des travaux à réaliser, qui peuvent concerner, des activités de maintenance, de modification d'installations existantes, ou des constructions d'ouvrages ou de bâtiments neufs.

Le technicien, peut ainsi être amené à réaliser, des réparations de parements béton, des carottages, des injections de fissures, des petits ouvrages en BA (massifs, trémies), des modifications de cloisons, du

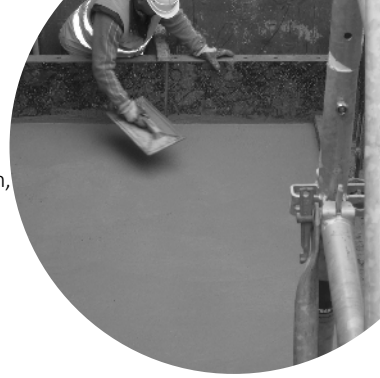
carrelage. Mais aussi à participer à la modification d'ouvrages existants (locaux industriels ou bâtiments tertiaires), et à participer à la constructions d'ouvrages neufs (locaux industriels ou bâtiments tertiaires).

Le technicien est soit Compagnon avec des qualifications et niveaux différents (ex : maçon, coffreur, ferrailleur, finisseur), soit il appartient à la Maîtrise chantier (ex : chef d'équipe, chef de chantier) ou de l'Encadrement chantier (ex : conducteur de travaux).

## Conditions d'exercice et aptitudes

- . Disponibilité,
- . Mobilité, sur les différentes centrales nucléaires,
- . Connaissance des gestes techniques, travaux avec outils portatifs et machines (marteau-piqueur, carotteuse...),
- . Maîtrise de l'outil informatique, et des applications spécifiques au métier pour les encadrants,
- . Habilitations électriques et mécaniques,
- . Conduite d'engins de levage et de manutention (CACES),
- . Respect des règles de sécurité et de sûreté,
- . Aptitudes spécifiques selon les postes : travaux sous rayonnements ionisants, travaux en hauteur, travaux en espaces confinés, port d'équipements de protection individuelle spécifiques.

L'autorisation d'accès sur les Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) est conditionnée par le résultat d'une enquête administrative et par la validation de formations spécifiques à l'environnement de travail (sûreté et radioprotection, sécurité et prévention des risques professionnels et assurance qualité).



## Qualités requises

- Aptitude manuelle et polyvalence,
- Capacité à bien communiquer et à analyser les risques liés à l'intervention,
- Rigueur, logique, habileté,
- Esprit d'équipe,
- Attitude interrogative.

## Rémunération

Elle est fixée à minima suivant la convention collective de l'employeur.

La disponibilité et la mobilité font l'objet de compléments de rémunération.

Le salaire brut mensuel (hors primes) est donné à titre indicatif.

- débutant de 1 500 € à 1 800 €.
- confirmé de 1 800 € à 2 500 €.

## Formation et expérience

- Les formations de base pour un maçon-coffreur sont les CAP, Bac professionnel Bâtiment,
- Bac /BTS /DUT ou licences professionnelles : Génie civil ou en Travaux publics ou en Bâtiment...
- Des formations d'adaptation sont proposées par le service public de l'emploi pour les demandeurs d'emplois. Pour les salariés, des actions de formations continue sont également dispensées dans les entreprises (CQP, titre professionnel...).

## Perspectives d'évolution

Les intervenants en génie civil peuvent évoluer après plusieurs années d'expérience, vers des postes de chef d'équipe, de chef de chantiers, voire de conducteur de travaux.



**Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'Association Régionale des entreprises Prestataires de votre région.**



[www.gieatlantique.com](http://www.gieatlantique.com) (région Sud-Ouest)

[www.gimest.com](http://www.gimest.com) (région Est)

[www.gipnordouest.com](http://www.gipnordouest.com) (région Nord-Ouest)

[www.ifare.asso.fr](http://www.ifare.asso.fr) (région Sud-Est)

[www.peren-nucleaire.com](http://www.peren-nucleaire.com) (région Centre Val de Loire)

